

DÉCLARATION DE POSITION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE AFRICAINE À L'APPROCHE DE LA CONCLUSION DE LA COP30

Belém, Brésil | 20/11/2025

Alors que la COP30 entre dans sa phase finale, les acteurs non étatiques africains engagés dans la lutte pour la justice climatique, sous l'égide de l'Alliance panafricaine pour la justice climatique, s'unissent pour réclamer un résultat qui protège nos sociétés et nos économies, renforce la résilience et favorise une transition mondiale équitable et axée sur le développement.

L'Afrique n'est pas à l'origine de la crise climatique. La COP30 doit veiller à ce que l'Afrique ne paie pas trois fois : d'abord par les impacts climatiques, ensuite par des réponses mondiales injustes ou sous-financées, et enfin par l'appropriation continue et abusive des minéraux et des ressources forestières essentiels de l'Afrique pour faire avancer un programme de transition juste qui lui est étranger.

Nous exposons ci-dessous nos principales préoccupations, positions et revendications.

1. Besoins et circonstances particuliers de l'Afrique

Le problème

L'Afrique participe à chaque COP avec des vulnérabilités structurelles. C'est une région qui est la plus exposée aux impacts climatiques, qui contribue le moins aux émissions, qui dispose d'une marge de manœuvre budgétaire limitée, qui compte une importante population jeune en quête d'emplois, dont les industries sont menacées par les nouvelles réglementations mondiales, qui présente d'énormes lacunes en matière d'adaptation et d'accès à l'énergie, etc. C'est pourquoi les négociateurs africains et la société civile africaine insistent pour que les besoins et circonstances particuliers de l'Afrique constituent le principe directeur de toutes les décisions prises lors de la COP30.

Notre position

Les besoins et circonstances particuliers de l'Afrique (SNC) doivent constituer le cadre directeur de toutes les décisions de la COP30, y compris en matière de financement, de voies de transition, de mesures de réponse et de mise en œuvre.

Nos Revendications

Nous exigeons donc :

- La reconnaissance explicite des besoins et des circonstances particuliers de l'Afrique dans toutes les décisions finales.
- Une certaine souplesse pour les pays africains dans l'application des règles mondiales et des exigences en matière de rapports.
- Un accès prioritaire au financement, à la technologie et au renforcement des capacités.
- La garantie que l'Afrique ne sera pas pénalisée économiquement pour une crise dont elle n'est pas responsable.

2. Finance : mettre en œuvre l'article 9 avec précision, prévisibilité et équité

Le problème

Le financement est au cœur des discussions de la COP30. Le projet actuel comprend cinq voies pour mettre en œuvre l'article 9, mais seules les options 1 et 2 fusionnées offrent clarté, responsabilité et soutien réel à la mise en œuvre en Afrique.

Notre position

Un programme de travail de Belém de deux ans, juridiquement contraignant, pour la mise en œuvre de l'article 9 est essentiel pour faire passer le financement climatique de vagues promesses à des résultats mesurables.

Nos Revendications

Nous appelons donc les Parties à :

1. Concrétiser les obligations prévues à l'article 9.1

- Les pays développés doivent fournir un financement public prévisible, principalement sous forme de subventions et de prêts concessionnels.
- Adopter un plan de travail contraignant assorti d'un rapport annuel et d'une obligation de rendre compte.

2. Mettre en place quatre axes de travail adaptés aux besoins de l'Afrique

- Soutenir les voies à suivre : objectifs clairs en matière de financement public et de parts d'adaptation.
- Financements mobilisés (art. 9.3) : protéger la séparation entre les financements publics obligatoires et la mobilisation privée non obligatoire.
- 1,3 T / 300 milliards de dollars : traduire les objectifs financiers mondiaux en flux réels au niveau national.
- Qualité et accès : réduire le coût du capital ; élargir l'accès direct ; simplifier la bureaucratie ; donner la priorité à l'Afrique, aux PMA et aux PEID, et surtout faire progresser les réformes de l'architecture financière mondiale.

3. Organiser un dialogue ministériel annuel de haut niveau.

- Maintenir la pression politique et mettre en lumière les lacunes en matière de mise en œuvre.
- Créer la « Facilité de Belém pour l'accès et la mise en œuvre ».
- Renforcer les institutions nationales et les pipelines de projets.
- Compléter — mais ne jamais remplacer — les obligations en matière de financement public prévues à l'article 9.1.

3. Mesures de réponse : protéger le mandat, défendre les économies africaines

Le problème

Plusieurs propositions présentées lors de la COP30 risquent d'affaiblir le programme des mesures de riposte, de réduire la responsabilité et de retarder l'adoption du plan de travail 2026-2030. Sans un système solide, les économies africaines seront exposées aux répercussions socio-économiques négatives des mesures climatiques mondiales telles que les mécanismes d'ajustement carbone aux frontières, les règles d'élimination rapide ou l'évolution des normes industrielles.

Notre position

Les mesures de réponse doivent rester un outil visant à protéger les moyens de subsistance, les emplois, les industries et les exportations, et non un moyen d'assouplir les obligations ou d'étendre les mandats de manière confuse.

Nos Revendications

- Rejeter toute terminologie vague qui élargit le champ d'application, diminue la responsabilité ou détourne l'attention des impacts socio-économiques.
- Adopter immédiatement le plan de travail 2026-2030, fondé sur l'équité, le principe des responsabilités communes mais différenciées et les circonstances nationales.
- Maintenir l'équilibre du Comité d'experts de Katowice sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de réponse (KCI) : le KCI doit rester un organe technique ; l'autorité politique reste entre les mains du Forum.
- Donner la priorité à l'évaluation et au dialogue structurés dans le cadre du processus multilatéral des mesures commerciales unilatérales (y compris le CBAM) et à leurs impacts sur les économies africaines.
- Garantir la participation des travailleurs, des femmes, des jeunes et des communautés locales à l'élaboration des mesures de réponse.

4.Énergies fossiles, transition juste et accès à l'énergie

Le problème

Le débat mondial sur la suppression progressive des combustibles fossiles risque d'ignorer les réalités du développement en Afrique. Une suppression progressive rigide, précipitée et mal financée pourrait nuire à l'industrialisation, à l'accès à l'énergie, à la création d'emplois et à la diversification économique sur tout le continent. La justice dans l'action climatique exigerait normalement que ceux qui ont épuisé leur budget carbone mondial mènent la transition. Malheureusement, ce n'est pas le cas.

Notre position

La transition juste ne doit pas être définie comme une transition loin des énergies fossiles, mais comme une transition vers la prospérité, fondée sur l'équité, l'accès à l'énergie et les opportunités économiques.

Nos Revendications

Nous exigeons donc :

- Une feuille de route équitable, séquentielle ou différenciée, et bien financée, alignée sur les besoins de développement de l'Afrique.
- La reconnaissance du droit de l'Afrique à des solutions énergétiques transitoires, y compris l'utilisation du gaz naturel dans le respect des délais fixés et conformément à l'accord de Paris.
- Un programme de travail renforcé en faveur d'une transition juste, soutenant les compétences, l'emploi, la politique industrielle et la diversification.
- Des liens garantis entre le financement de la transition juste et des priorités telles que les minéraux critiques, l'industrie manufacturière et l'industrialisation verte.
- La reconnaissance officielle de l'accès à l'énergie comme objectif climatique, libérant des ressources au service des ménages, des économies rurales et des services sociaux.

5. Adaptation, pertes et dommages, et protection des vies et des moyens de subsistance

Le problème

Les circonstances particulières du continent, aggravées par Les pertes et les dommages, érodent déjà les économies et détruisent les moyens de subsistance. L'Afrique est donc confrontée au fossé d'adaptation le plus important et le plus rapide au monde. La COP30 doit apporter des solutions concrètes, et non de vagues aspirations.

Notre position

Le financement de l'adaptation et des pertes et dommages doit être basé sur les besoins, en fonction de l'ampleur et de l'urgence des risques climatiques en Afrique.

Nos Revendications

Nous exigeons :

- Plus que tripler le financement de l'adaptation d'ici 2030, avec une trajectoire claire de financement public.
- Un fonds entièrement capitalisé pour répondre aux pertes et dommages, doté d'un financement nouveau, supplémentaire et prévisible, et garanti par des sources publiques.
- Un soutien accéléré à l'agriculture résiliente, aux systèmes d'approvisionnement en eau et de santé, à la protection des côtes et à l'adaptation des communautés, complété par des systèmes d'alerte précoce.

6. Genre

Le problème

La question du genre reste marginale et n'est pas systématiquement intégrée dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, du financement et des pertes et dommages. Les femmes africaines et leurs organisations sont sous-représentées dans les espaces de négociation et de prise de décision. Il existe un manque de mécanismes de responsabilisation pour suivre les progrès réalisés en matière d'engagements liés au genre.

Notre position

L'égalité des sexes est au cœur d'une action climatique efficace, et non un simple complément. Le plan d'action renouvelé en faveur de l'égalité des sexes doit être pratique, doté de ressources, mesurable, assorti de moyens de mise en œuvre solides et intégré dans tous les points à l'ordre du jour de la CCNUCC. Les femmes africaines et les organisations locales doivent être reconnues comme des acteurs clés dans la lutte contre le changement climatique.

Nos Revendications

- Un financement adéquat, prévisible et accessible en matière d'égalité des sexes, y compris un accès direct pour les groupes féministes et dirigés par des femmes africaines.
- Intégration obligatoire de la dimension de genre dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, du financement, de la perte et de la dégradation des forêts, et de la technologie, avec des indicateurs clairs.
- Responsabilité et suivi, y compris la communication d'informations sur les engagements en matière de genre et l'allocation des ressources.
- Participation significative, garantissant que les femmes africaines, en particulier les jeunes, les groupes de première ligne et les groupes marginalisés, détiennent un pouvoir décisionnel et ne jouent pas un rôle symbolique.

7. Appel aux dirigeants de la COP30

L'Afrique a besoin d'une COP30 dont les résultats soient à la hauteur de ses ambitions. Dans le contexte africain, ambition signifie financement, et non pas discours superficiels. Tout résultat inférieur à cela serait un échec du leadership et une trahison envers la région la plus vulnérable au changement climatique dans le monde.

Nous appelons donc à un accord final de la COP30 qui inclue :

- Une décision forte au titre de l'article 9, fondée sur le programme de travail de Belém.
- Un financement adapté, prévisible et proportionné pour l'adaptation et les pertes et dommages.
- Un plan de travail solide en matière de mesures de réponse qui protège les économies africaines.
- Une feuille de route de transition juste et équitable qui soutienne l'accès à l'énergie et l'industrialisation.
- La mise en œuvre complète des besoins et circonstances particuliers de l'Afrique.

-FIN-

Pour organiser des interviews ou pour toute autre demande médiatique, veuillez contacter : Fidele NIYIGABA, responsable de la communication et de la gestion des connaissances ; e-mail : fidele.niyigaba@pacja.org